

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AMENDANT L'ACCORD DU 9 MARS 1959 CONCERNANT LE TARIF DES PÉAGES DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT (AVEC MÉMORANDUM DE MODIFICATION)

II

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada

Washington
le 27 juillet 1972

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord conclu entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada, en date du 9 mars 1959,⁽¹⁾ qui comprend le Mémoire d'Accord concernant le Tarif des péages de la voie maritime du Saint-Laurent, modifié par les Accords du 30 juin 1964⁽²⁾ et du 31 mars 1967.⁽³⁾

Les représentants de la *St. Lawrence Seaway Development Corporation* et de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent sont convenus d'apporter au Mémoire d'Accord concernant le tarif des péages une nouvelle modification qui exclurait de la définition de la « cargaison » énoncée à l'article 2 c) dudit Mémoire les containers vides et la tare des containers pleins ayant un volume égal ou supérieur à 640 pieds cubes. Cette modification est énoncée dans le Mémoire de Modification, en date du 19 mai 1972, signé par l'administrateur de la *St. Lawrence Seaway Development Corporation* et le président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et qui est joint à la présente Note.

J'ai l'honneur de proposer que, si ce qui précède agréé au Gouvernement du Canada, la présente Note et le Mémoire de Modification ci-joint, ainsi que votre réponse, constituent entre nos deux Gouvernements un Accord modifiant l'Accord déjà modifié du 9 mars 1959, à compter de la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État
GEORGE S. SPRINGSTEEN

Son Excellence Monsieur Marcel Cadieux
Ambassadeur du Canada

Pièce jointe:

Mémoire de Modification
en date du 19 mai 1972

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1959 N° 5

⁽²⁾ Recueil des Traités 1964 N° 13

⁽³⁾ Recueil des Traités 1967 N° 2